

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 3 avril 2023

Issu de la fusion voulue par les forestiers bretons et ligériens, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne - Pays de la Loire a renouvelé ses Conseillers de Centre.

Preuve que la forêt, premier maillon de la filière forêt-bois, intéresse les plus hautes autorités, c'est en Préfecture des Pays de la Loire qu'a été installé le premier Conseil de Centre, à l'issue des élections professionnelles du CNPF, Centre National de la Propriété Forestière, l'Etablissement Public en charge de la gestion durable des forêts privées.

Le CNPF se décline en 10 délégations régionales dotées d'une gouvernance par des forestiers élus, représentants départementaux et régionaux.

Le CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne - Pays de la Loire, a choisi son Président, Guy de COURVILLE¹ qui est entouré de 12 élus, Conseillers de Centre dont 4 représentants la petite propriété forestière de moins de 25 ha. Il s'appuie sur une équipe technique dirigée par Arnaud GUYON² (2) et composée de 7 ingénieurs, 19 techniciens forestiers, et d'un pôle administratif de 6 personnes.

Le nouveau Président a indiqué avoir à cœur de faire reconnaître les rôles que joue la forêt privée dans les deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

Occupant seulement 14% de ce territoire -contre 31% de moyenne nationale- cette forêt est propriété privée pour plus de 90% de sa surface. Elle est appelée à remplir tout à la fois :

- **Une fonction économique** première consistant à satisfaire les besoins en bois de la filière grâce à une productivité liée aux conditions climatiques favorables de l'Ouest de la France.

Le secteur du bâtiment a plus que jamais besoin de bois d'œuvre pour la construction et surtout la MOB, Maison à ossature bois (désormais, près de 10 % des maisons sont en ossature bois).

Le secteur de l'emballage léger et de la palette est particulièrement dynamique.

Enfin et de manière plus récente, la forêt privée doit maintenant répondre à la montée en puissance du bois énergie.

- **Un rôle clé dans le domaine environnemental**

A ce titre, les contributions de la forêt en matière de préservation de la ressource et de la qualité de l'eau sont primordiales dans la région, tout comme ses bienfaits sur la qualité de l'air ou la lutte contre l'effet de serre par stockage de CO₂. En outre, la forêt est l'écosystème terrestre le plus riche en biodiversité, résultat d'une gestion durable sur le temps long.

- **Une dimension sociale**

La forêt attire de plus en plus d'amoureux de la nature. Des conventions passées entre les Collectivités publiques et les forestiers privés permettent localement l'accès du public et dans un cadre sécurisé et règlementé.

¹ Guy de COURVILLE, nouveau Président du CRPF, est cogérant d'un Groupement Forestier familial en forêt de PAIMPONT. De formation juridique et auditeur de l'IHEDN, Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, il a fait sa carrière professionnelle dans la Protection Sociale complémentaire, et spécialement dans le secteur de la Défense.

² Arnaud GUYON, Directeur du CRPF est Ingénieur forestier. Très rapidement, il s'est orienté vers l'action forestière au sein des CRPF. Il a été Directeur du CRPF de Poitou-Charentes et est Directeur du CRPF de Bretagne - Pays de la Loire depuis 2016.



Le CRPF de Bretagne-Pays de la Loire est chargé de la promotion et du développement de la **gestion durable des forêts privées bretonnes et ligériennes**, au travers de l'agrément de documents de gestion durables, décrivant la forêt, ses peuplements et sa richesse écologique et prévoyant les coupes et les travaux d'amélioration des peuplements forestiers ainsi que les équipements forestiers.

Depuis bien longtemps, les producteurs forestiers privés ont inscrit leurs actions sylvicoles dans la « gestion durable » et ce, avant même que n'apparaisse ce concept. Il y a bien des actions à mener car la forêt privée souffre de son morcellement. Elle appartient à quelques 285 000 propriétaires dont nombre d'entre eux ont de toutes petites surfaces. La superficie boisée, en progression lente mais continue depuis deux siècles, est estimée à 815 000 hectares.

Le CNPF est engagé, en tant qu'Etablissement Public dans la conciliation de la production forestière et la dimension écologique, deux notions parfaitement compatibles lorsqu'elles sont déclinées selon les principes de la gestion durable des forêts définis à l'occasion de la Conférence d'Helsinki en 1993, dans la suite de la déclaration du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992.

Contact presse

Arnaud GUYON

Directeur du CRPF Bretagne – Pays de la Loire

Tél : 02.40.76.84.35

Mél : arnaud.guyon@cnpf.fr